



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### permis de conduire

Question écrite n° 119899

#### Texte de la question

M. Michel Lefait attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les vives inquiétudes exprimées par l'Union nationale des enseignants de la conduite au sujet de l'insuffisance des effectifs d'examineurs au regard des 800 000 jeunes qui se présentent chaque année au permis de conduire. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour remédier aux difficultés rencontrées par tous ces jeunes.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement s'attache à prendre les dispositions pour améliorer les conditions de passage à l'examen du permis de conduire. À cet égard, il convient de rappeler qu'un total de 455 postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ont été créés entre 2000 et 2006 pour répondre aux dispositions de la directive n° 91/439/CEE du 29 juillet 1991 augmentant la durée de l'examen. Ainsi, depuis 2000, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 53 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. Cette augmentation a permis de réduire les délais de présentation aux examens du permis de conduire, et d'augmenter la production de places d'examen tout en prenant en compte les conséquences de l'allongement de la durée de l'épreuve pratique. De plus, il a été décidé de poursuivre l'effort réalisé en recrutant, en 2007, 55 inspecteurs du permis de conduire et de la circulation routière, par la création de 15 postes supplémentaires et le renouvellement de tous les postes vacants.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119899

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 mars 2007, page 2343

**Réponse publiée le :** 8 mai 2007, page 4343